



MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,  
DU COMMERCE ÉXTERIEUR ET DE LA  
COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

Administration générale  
de la Coopération au Développement

1050 Bruxelles, le 26.5.1975

Building « A.G. »  
Place du Champ de Mars 5 - Tél (02) 613.90.60

D11-94-00518/105213734

Excellence,

J'ai l'honneur de me référer à la Convention Générale de Coopération technique et scientifique signée à Lima le 22 janvier 1965 entre le Gouvernement de la République du Pérou et le Gouvernement du Royaume de Belgique.

Etant donné le développement des actions de coopération entre nos deux pays et en vue d'assurer une meilleure application de la convention précitée, il est convenu de créer une Commission Mixte de Coopération, composée de délégués des deux gouvernements. Cette Commission aura pour tâche d'examiner et de discuter des programmes de coopération en cours et à venir et de soumettre toutes propositions utiles pour la composition et le déroulement de ces programmes, à l'agrément des deux gouvernements. La fréquence de réunion de cette commission sera déterminée, de commun accord, en fonction de l'évolution des programmes et se règlera pour chaque cas par échange de lettres entre les représentants des deux gouvernements désignés à cet effet. Le lieu de réunion sera soit Lima, soit Bruxelles.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir me confirmer votre accord sur ce qui précède.

Je prie Votre Excellence, d'agréer l'assurance de ma haute considération.

R. VAN ELSLANDE  
Ministre des Affaires étrangères et  
de la Coopération au développement.

Monsieur Miguel A. DE LA FLOR  
Ministre des Affaires Étrangères

LIMA.

B-1073

N° (CTF): 6/6

Lima, 29 de mayo de 1975

Señor Ministro:

Tengo a honra avisar recibo de su atenta nota N° D 11-94-00518/1052, de 26 de mayo en curso, mediante la cual Vuestra Excelencia tiene a bien proponerme, con referencia al Convenio Básico de Cooperación Técnica y Científica, firmado en Lima el 25 de enero de 1965, la creación de una Comisión Mixta que asegure una mejor aplicación de dicho Convenio.

Al respecto, me complace manifestar a Vuestra Excelencia la conformidad de mi Gobierno con la creación de la Comisión Mixta Peruano-Belga de Cooperación Técnica y Científica en los términos que contempla la nota que contesto, en la certeza de que esta nueva muestra de voluntad política de nuestros Gobiernos contribuirá a estrechar aún más las cordiales relaciones de amistad y cooperación felizmente existentes entre ambos.

Aprovecho de la oportunidad para renovar a Vuestra Excelencia los sentimientos de mi más alta y distinguida consideración.

Al Excelentísimo señor  
Renaat Van Elslande  
Ministro de Asuntos Exteriores  
y de la Cooperación al Desarrollo.  
BRUSELAS.- AWT/ESH.